

## VRAI / FAUX

« Si je me pré-inscris, ça veut dire que j'ai une place en structure ? »

### FAUX

► La Ville de Lomme met tout en œuvre pour satisfaire les demandes, cependant **nous ne sommes pas en mesure de vous garantir une place**, c'est pourquoi nous développons des partenariats, notamment avec le RPE, pour trouver ensemble, d'autres solutions.

« Est-ce que c'est la Maison de la Petite Enfance qui centralise toutes les demandes de pré-inscription ? »

### VRAI

Quel que soit le type d'accueil pressenti (accueil régulier et/ou occasionnel) il n'existe qu'une seule liste d'attente centralisée à la Maison de la Petite Enfance « Suzanne Lacore ».

« Je peux choisir un mode d'accueil qui correspond à mes besoins »

### VRAI

Quelques heures par semaine de manière régulière ou occasionnelle, à temps complet, à temps partiel : il existe plusieurs possibilités.

**Un accueil régulier** : vos besoins sont connus à l'avance et récurrents. Il peut être à temps complet (tous les jours de la semaine pendant toute la journée) ou à temps partiel (sur certains jours ou demi-journées, définis au préalable). Par exemple un contrat de 5 jours par semaine à raison de 10h par jour.

**Un accueil occasionnel** : vos besoins sont ponctuels et ne se renouvellent pas à un rythme régulier.

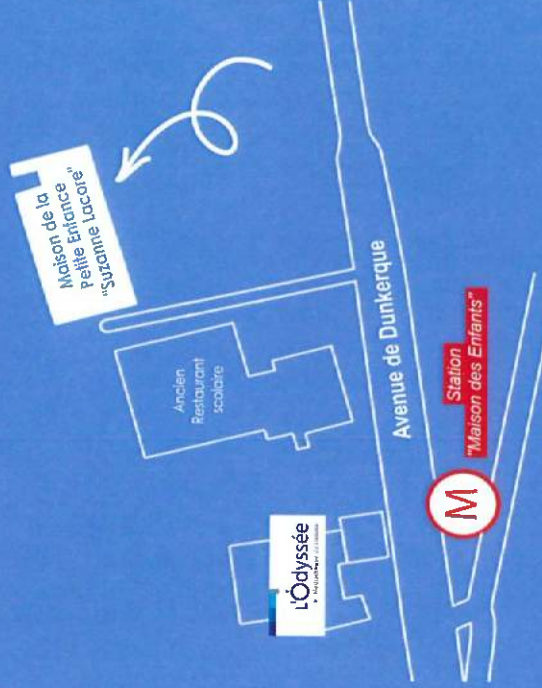
« Mon enfant peut être accueilli à partir de 10 semaines ? »

### VRAI

Quel que soit le mode d'accueil choisi, un enfant peut-être accueilli entre l'âge de **10 semaines à 3 ans**.

## LA MAISON DE LA PETITE ENFANCE C'EST VOTRE INTERLOCUTEUR UNIQUE QUI :

- Centralise les demandes de pré-inscriptions,
- Vous renseigne sur l'ensemble des structures dédiées à la petite enfance à Lomme.



Ville de  
**Lomme**

### MAISON DE LA PETITE ENFANCE "SUZANNE LACORE"

Service Petite Enfance  
780 Av. de Dunkerque  
59160 Lomme

Tél. : 03 20 00 03 15

[servicepetiteenfance@mairie-lomme.fr](mailto:servicepetiteenfance@mairie-lomme.fr)

Horaires :  
Lundi au vendredi  
8h30-12h et 13h30-17h30

[www.ville-lomme.fr](http://www.ville-lomme.fr)



Révision : Service Communication - Ville de Lomme - 2022 - Impression : P.N.S.

# PETITE ENFANCE

VILLE DE LOMME

Ma demande de pré-inscription  
à Lomme

Ville de  
**Lomme**

ACCUEIL RÉGULIER  
OU OCCASIONNEL

## 01 LES MODES D'ACCUEIL À L'OMME

### POUR UN ACCUEIL RÉGULIER

► **La Crèche familiale municipale** « Les p'tits lutins » à la Maison de la Petite Enfance : 55 places chez des assistantes maternelles employées par la Ville de Lomme.

### POUR UN ACCUEIL RÉGULIER OU OCCASIONNEL

► **Les Multi-Accueils collectifs municipaux** répartis dans les quartiers : « La Farandole » (Mitterrie - Rue A. Defrenne), « Les Bouts d'Chou » (Marais - Rue A. Lamy) et « Les P'tits Loups » (Délivrance - Av. de la Délivrance).

► **Le Multi-Accueil de l'association Premiers Pas** (Mitterrie - Maison de la Petite Enfance).

## 02 MA DEMANDE DE PRÉ-INSCRIPTION

### DEMARCHE EN LIGNE PUIS SUR RDV

**Rendez-vous sur [www.ville-lomme.fr](http://www.ville-lomme.fr) rubrique**

« **Mes démarches en ligne** ». Une fois votre première démarche validée, vous aurez la possibilité de prendre un rendez-vous téléphonique ou physique avec le service petite enfance (le délai de traitement est d'1 mois maximum) pour finaliser votre dossier.

### ► Documents à fournir :

**Si enfant à naître** : Attestation de grossesse de plus de 3 mois, justificatif de domicile de moins de 3 mois, copie des feuilles d'imposition du couple et numéro d'allocataire CAF.

**Si enfant déjà né** : Livret de famille ou extrait de naissance avec filiation, justificatif de domicile de moins de 3 mois, copie des feuilles d'imposition du couple, numéro d'allocataire CAF et attestation de sécurité sociale sur laquelle l'enfant apparaît.

## 04 LA COMMISSION D'ATTRIBUTION

### ETUDE DES DOSSIERS COMPLETS

► **Une commission se réunit une à deux fois par an** afin d'étudier toutes les situations. Seuls les **dossiers complets** seront pris en compte.

Cette commission est composée d'un représentant de chaque structure petite enfance de la Ville de Lomme (directeur-trice ou adjoint-e), de l'élu de référence, de la coordinatrice Petite Enfance et de la secrétaire Petite Enfance.

## 05 ATTRIBUTION DE PLACE

### ► CRITÈRES D'ATTRIBUTION DES PLACES

- Date de pré-inscription,
- Maintien régulier de la demande,
- Date d'entrée demandée par la famille,
- Nombre de places disponibles,
- Nombre de jours et le nombre d'heures demandés.

### ► CRITÈRES COMPLÉMENTAIRES

#### D'ATTRIBUTION DES PLACES

- Accompagner l'enfant dans le cadre d'une démarche de prévention,
- Rapprochement de fratrie,
- Aide à l'insertion professionnelle (formation, travail partiel).



Vous serez accueillis, sur rendez-vous, par un agent du **Service Petite Enfance**, qui vous présentera les modes d'accueil existants à Lomme.



## INFOS IMPORTANTES

### LES MODALITÉS DE PRÉ-INSCRIPTION

► Confirmer votre **pré-inscription tous les mois**, par mail à [servicepetiteenfance@mairie-lomme.fr](mailto:servicepetiteenfance@mairie-lomme.fr)

Vous pouvez également l'actualiser en cas de changement. Sans nouvelle de votre part durant deux mois, votre dossier sera radié.

► Transmettre l'acte de naissance au **Service Petite Enfance** à la naissance de votre enfant.

### PLACE D'URGENCE

Chaque structure dispose d'une place d'urgence, pour un besoin d'accueil ponctuel, qui ne peut être anticipé.

### D'AUTRES POSSIBILITÉS D'ACCUEIL EXISTENT

► **Relais Petite Enfance** (anciennement RAMI) **03 20 56 07 46**

► **www.premierspas.fr**  
Dès votre pré-inscription, contactez le RPE de l'association Premiers Pas, pour connaître les modalités d'accueil individuel chez les assistantes maternelles indépendantes.

► **Mairie de Lille [www.lille.fr](http://www.lille.fr) -> rubrique petite enfance**  
Pensez à vous pré-inscrire également en Mairie de Lille.

► **Les structures privées [www.monenfant.fr](http://www.monenfant.fr)**  
Rendez-vous sur le site de la CAF.

## 03

### MAISON DE LA PETITE ENFANCE « SUZANNE LACORE »

LE LIEU UNIQUE POUR VOUS RENSEIGNER ET VOUS PRÉ-INSCRIRE